

5/LE PAYSAGE

Les unités paysagères caractérisant Rognaix

La commune de Rognaix, localisée sur la rive gauche de l'Isère, à l'entrée de la vallée de la Tarentaise, s'insère dans un paysage sculpté par la rivière et les torrents dévalant les reliefs. **Son territoire, s'étalant de la plaine de fond de vallée aux alpages, offre un paysage varié** à vocation agricole dans la plaine, présentant des vignes et vergers sur les coteaux, mais à l'image fortement marquée par l'étalement urbain. Les versants sont, eux, marqués principalement par la forêt et ponctuellement d'alpages à la limite de l'étage subalpin.

Le territoire communal fait partie de l'unité paysagère de la **vallée de basse Tarentaise** définies par le CAUE de Savoie :

Vallée de basse Tarentaise (extrait charte architecturale et paysagère - Albertville - Ugine, CAUE de la Savoie)

Vallée étroite sculptée par le torrent de l'Isère, bordée à l'est par le massif du Beaufortain, et à l'ouest par celui du Grand Arc. La perspective est compartimentée longitudinalement par des resserrements de la plaine, et verticalement par des rebords de plateaux. Ces modelés du relief servent de promontoires à des points d'appel visuels à connotation culturelle (oratoire de ND des Neiges).

Malgré la vocation agricole effective de la plaine et la mise en scène paysagère de vignes ou vergers en coteaux, l'image du secteur est fortement marquée par l'étalement urbain et l'activité industrielle ; la présence de l'Isère, pourtant géographiquement déterminante, reste peu sensible.

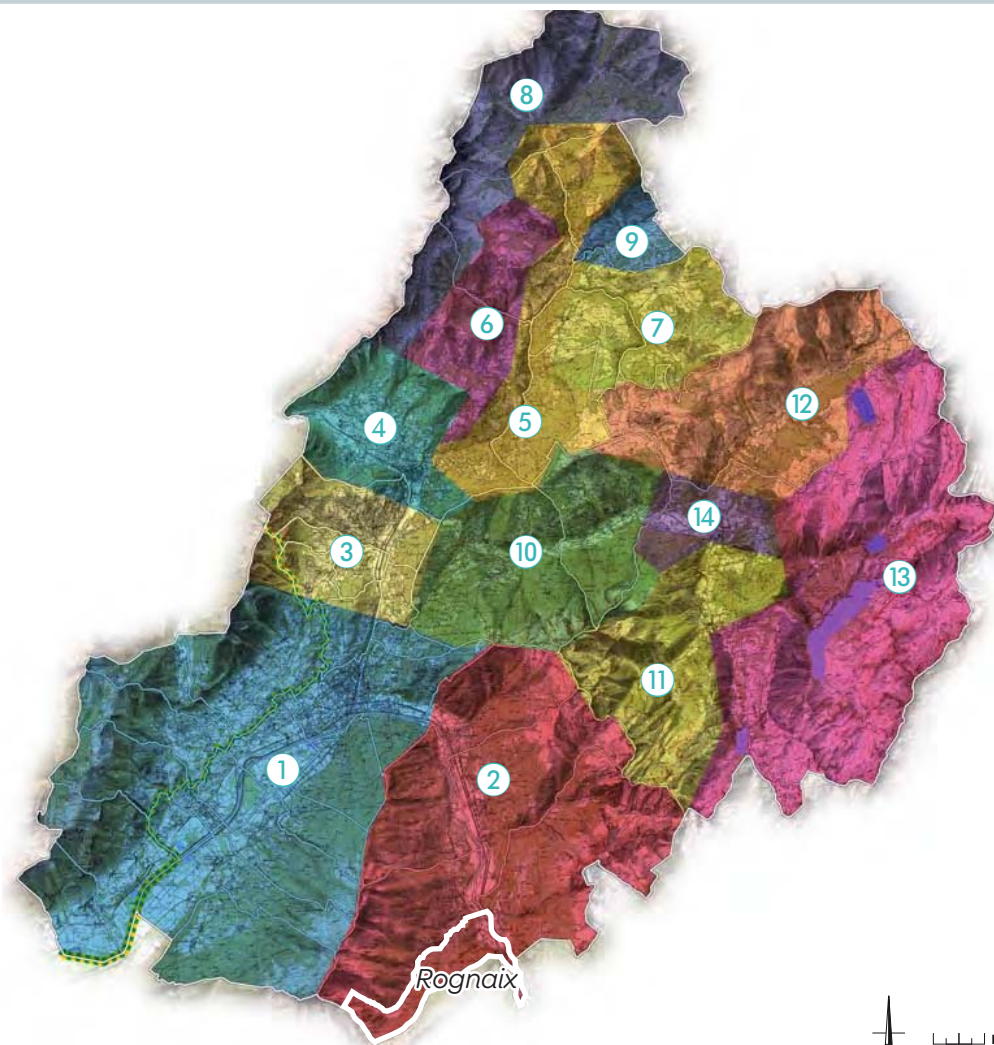


Illustration n°1 : Les unités paysagères du territoire Albertville - Ugine / Source Charte architecturale et paysagère, CAUE de la Savoie



2. Vallée de basse Tarentaise

La structuration paysagère de la commune

La commune s'insère sur **un territoire au relief très marqué** qui va de la plaine (~alt. 390) aux étages montagnards et subalpins à plus de 2 000 m d'altitude. Cette configuration offre à ce territoire une variété de paysages qui s'adapte notamment en fonction des étages paysagers (plaine, coteaux, versants, alpages et hautes forêts) qui se retrouvent sur le territoire de Rognaix. Les coteaux, très boisés et peu accessibles hormis par la route forestière et les sentiers, créent **un front naturel tourné sur la vallée**.

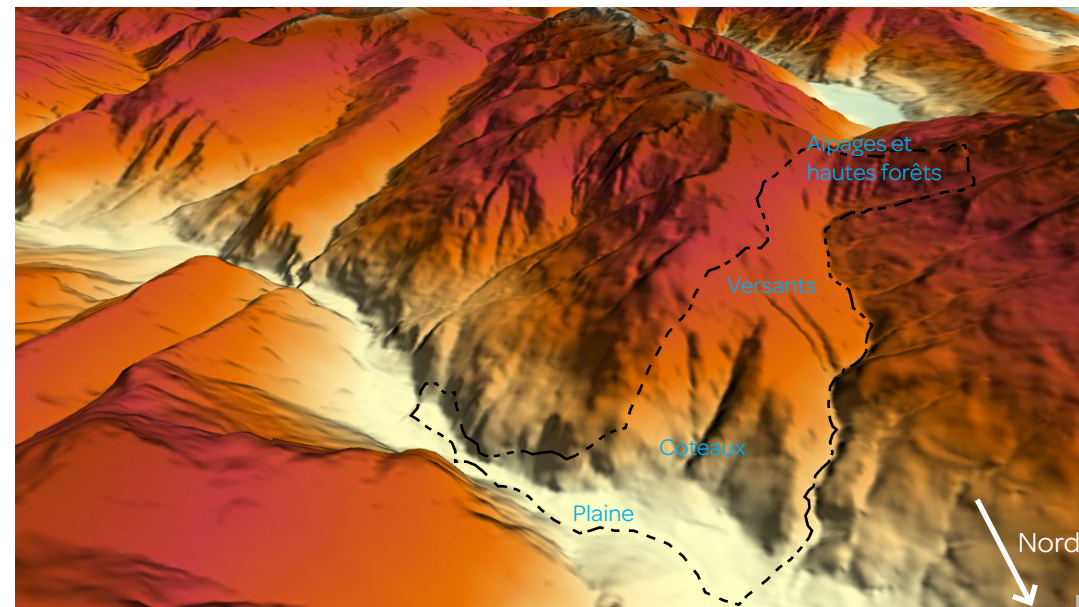
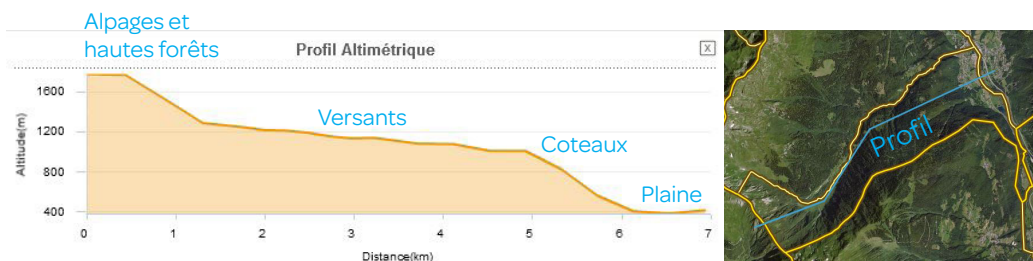


Illustration n° 2 : Le relief - source IGN (Geoportail 3D)

Ce front boisé limite les contours du développement urbain de la commune qui s'étale du pied des coteaux jusqu'aux bords de l'Isère.

Les sommets et reliefs qui bornent la commune font partie du paysage local même s'ils ne sont pas vraiment visibles depuis les zones urbanisées du territoire communal (masque créé par les coteaux boisés). Le massif de la Lauzière qui sépare la vallée de la Tarentaise de celle de la Maurienne est représentatif de ce **paysage remarquable de montagne** qui surplombe la commune et qui participe à sa valeur patrimoniale (pastoralisme, diversité des biotopes,...).



Massif de la Lauzière

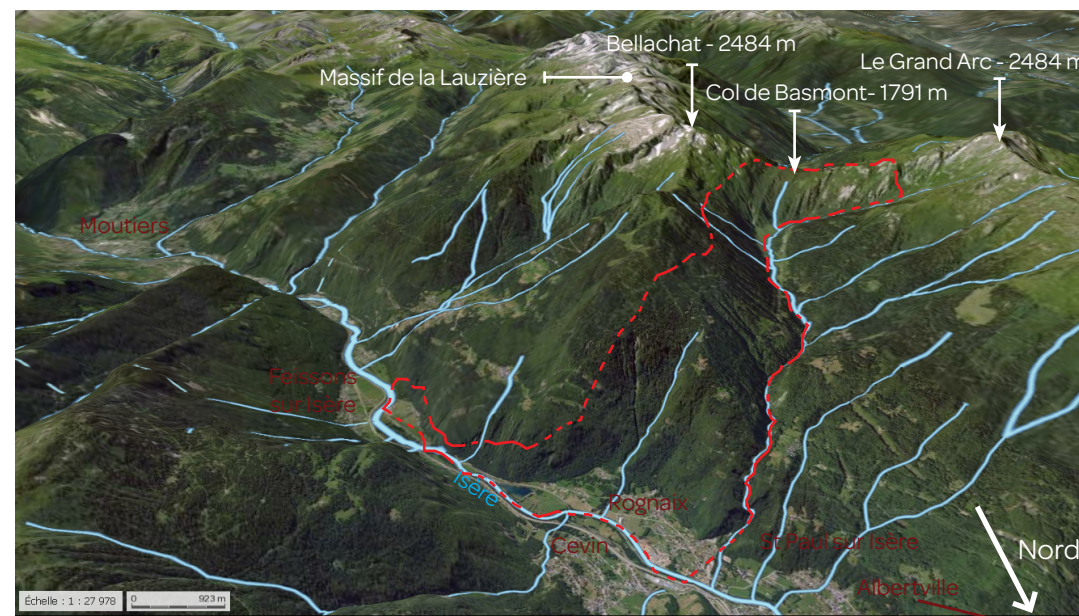


Illustration n° 3 : Situation géographique - source IGN (Geoportail 3D)

La structuration paysagère de la commune

Le territoire de la commune est fortement marqué par le réseau hydrographique qui a sculpté le paysage. Plusieurs torrents se jettent dans l'Isère en formant des cascades, parfois impressionnantes ; les principaux sont le nant Bayet qui marque la limite communale Nord et le ruisseau Clément qui scinde la commune en deux dans le sens Ouest>Est. A noter également la présence d'un ruisseau, plus discret, traversant le chef-lieu et le bourg ancien jusqu'à un canal bien visible dans les prairies situées en bas de la commune.

Un plan d'eau est présent dans la vallée, en limite communale. Il a été créé dans les années 1990 à la suite d'extraction de matériaux visant à aménager les infrastructures en vue des jeux Olympiques. Il offre aujourd'hui un lieu de loisirs et de détente (pêche, pique-nique,...) dans un cadre paysager semi-naturel. Enfin, plusieurs zones humides sont répertoriées notamment sur les hauteurs de la commune: les zones humides de Basmont, du Bois des Grandes Lanches et de La Planchette. Elles participent à la qualité écologique du territoire communal.

Egalement, de nombreuses infrastructures marquent le paysage en traversant ou en longeant le territoire communal principalement dans le sens Nord<>Sud:

- La RN90
- La D66
- La voie ferrée
- Les lignes à haute tension



Tout comme les cours d'eau, ces infrastructures agissent comme de véritables coupures et lignes de forces structurant parfois les espaces urbains et paysagers.

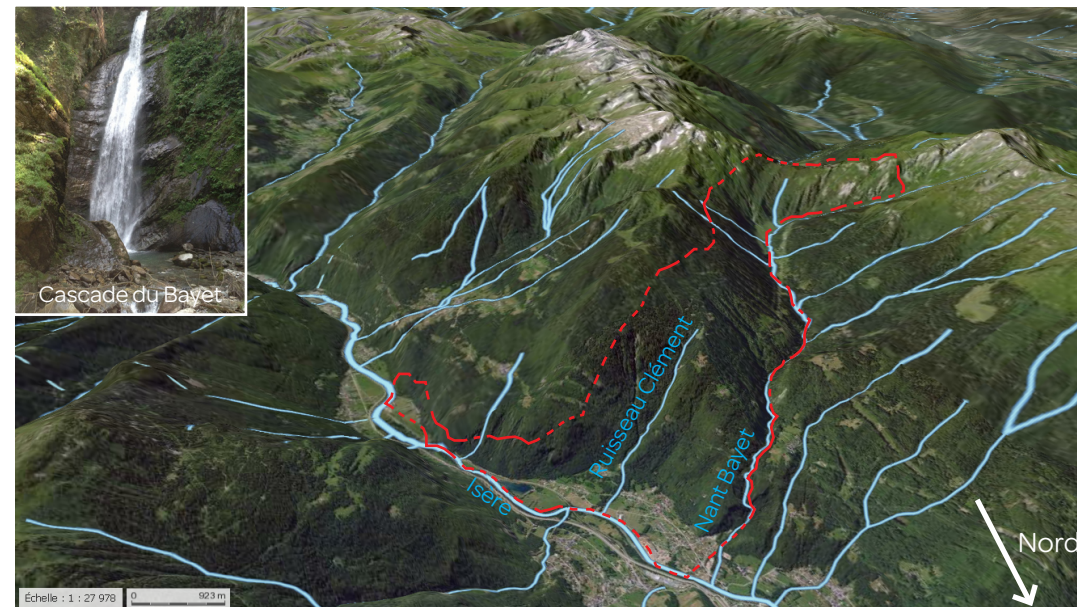


Illustration n° 4 : Le réseau hydrographique - source IGN (Geoportail 3D)

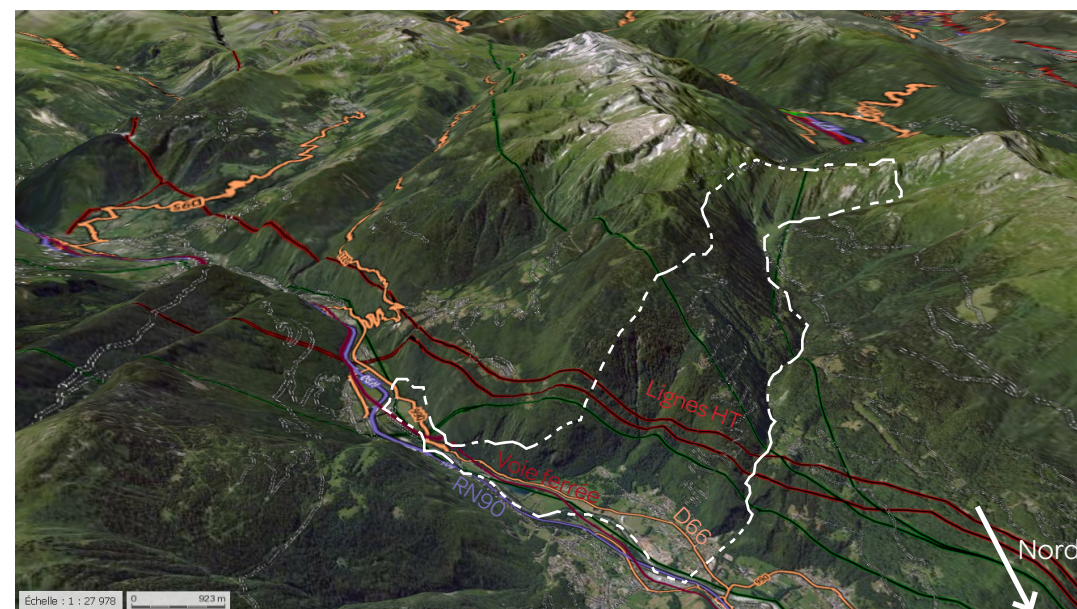


Illustration n° 5 : Les réseaux d'infrastructures - source IGN (Geoportail 3D)

Les vues - un regard tourné sur la vallée

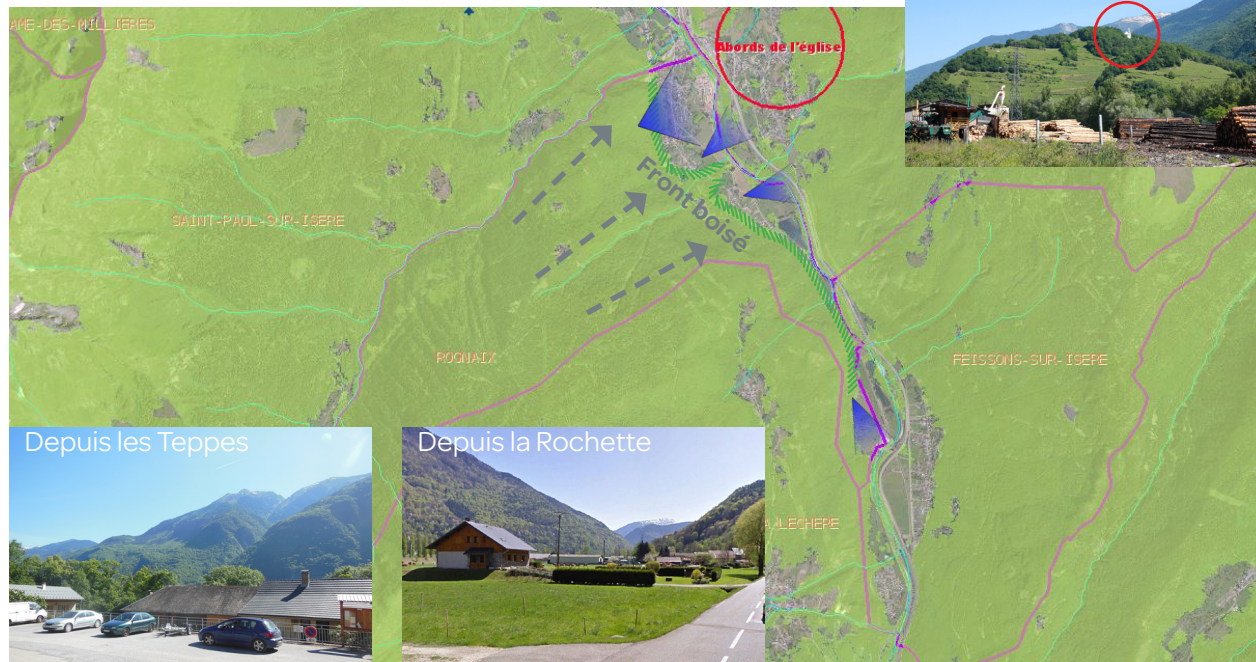


Illustration n° 6 : Les vues sur le grand paysage



Les vues - des ouvertures fractionnées

La configuration du territoire oriente les vues principalement en direction du coeur de la vallée et sur les massifs des versants opposés à la commune.

La végétation très présente fractionne le paysage et oriente également le regard. Cette structuration du paysage fait que les possibilités de vision d'ensemble sur les groupes bâtis sont limitées. Souvent les enveloppes urbaines sont «noyées» dans cette végétation épaisse. Seul le hameau de la Rochette est visible globalement depuis les infrastructures.

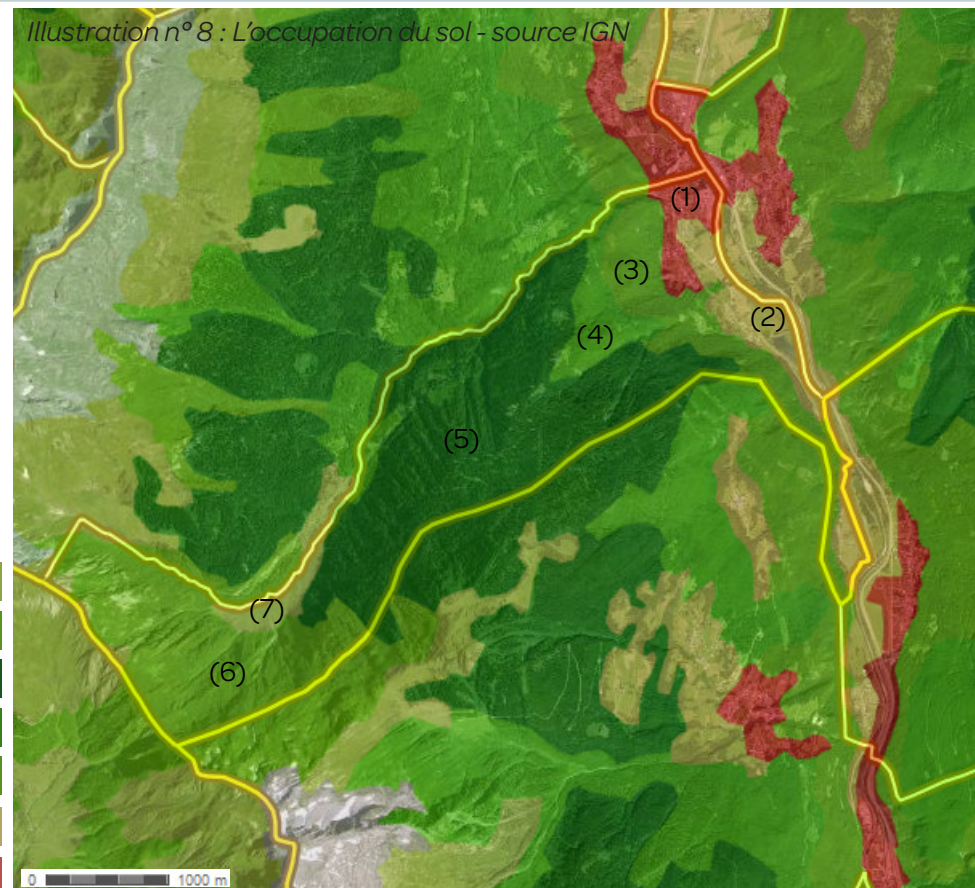


Illustration n° 7 : Les vues sur le paysage communal

Les composantes paysagères

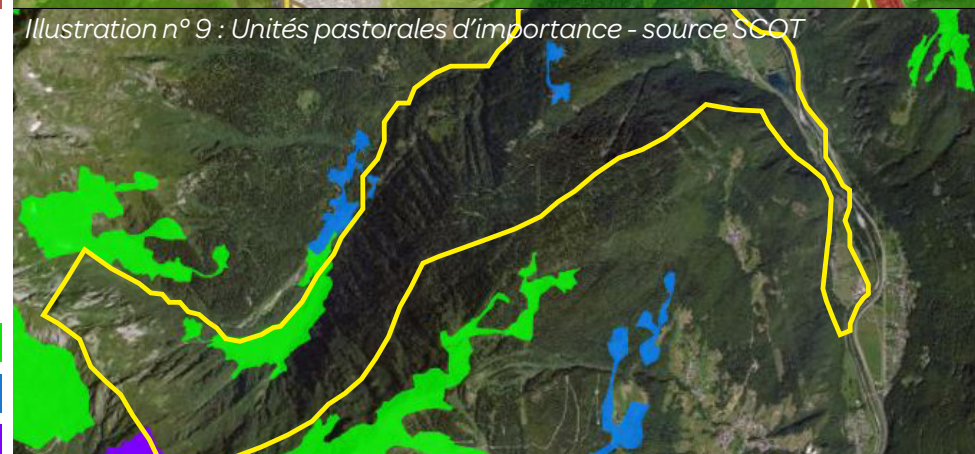
Hormis les composantes hydrauliques (torrents, Isère, zones humides, plan d'eau...) très présentes sur le territoire, **le paysage de la commune de Rognaix est largement dominé par la végétation** et notamment la forêt qui tend à fermer le paysage (peu d'espaces ouverts et de vues) dès qu'on s'élève sur les hauteurs. Qu'elles soient composées de feuillus, mixtes ou de conifères, les surfaces boisées représentent environ 85% du territoire communal et couvrent principalement les coteaux et versants. **La plaine offre un paysage mixte** composé d'un tissu urbain relativement étalé qui s'entremêle avec les espaces agricoles (prairies) et la végétation (haies, cordons naturels, et plantations artificielles).

- 7 - Pelouses et pâturages naturels
- 6 - Forêts et végétation arbustive éparées
- 5 - Forêts fermées de conifères
- 4 - Forêts fermées mixtes
- 3 - Forêts fermées de feuillus
- 2 - Surfaces à dominante agricoles
- 1 - Tissu urbain discontinu



L'agriculture et le pastoralisme sont présents sur le territoire communal. Ils participent à l'entretien et à l'ouverture du paysage et permettent d'établir un équilibre entre «espace plein» (urbanisation, boisements,...) et «espaces ouverts». La présence des espaces agricoles en périphérie des secteurs urbanisés offre des espaces de «respiration» qui permettent certaines perspectives ou visions d'ensemble sur le paysage urbain (cf. § «Les vues»). Les pâturages et pelouses situés sur les versants et alpages permettent de limiter la fermeture des forêts tout en proposant une variété de milieux qui font le paysage de montagne.

- Unités pastorales
- Zones pastorales (ponctuelles)
- Prairies sensibles



Les composantes paysagères

La situation en fond de vallée et les nombreux cours d'eau font de la partie Est de la commune de Rognaix un territoire propice à l'**agriculture** (pâturages, vergers, plantations arboricoles...) qui constituent d'importants réservoirs de biodiversité avec la présence de prairies naturelles, ruisseaux et secteurs humides, cordons végétales,... Il est donc important de pérenniser et sauvegarder ces composantes paysagères.

Ponctuellement, certains secteurs sont marqués par des **parcelles de vignes et de vergers** qui participent à la composition d'un paysage riche et remarquable et qui fondent une identité au territoire.

On peut noter également la présence de la **cascade** située sur le nant Bayet et qui fait limite avec la commune de Saint Paul. Comme les **torrents et canaux** qui traversent la commune, ces cours d'eau sont des composantes caractéristiques du paysage local qui participent à la création d'ambiances paysagères.



Illustration n° 11 : Un paysage qui a évolué (photo début du XXe siècle)

Illustration n° 10 : Des paysages caractéristiques de la commune de Rognaix

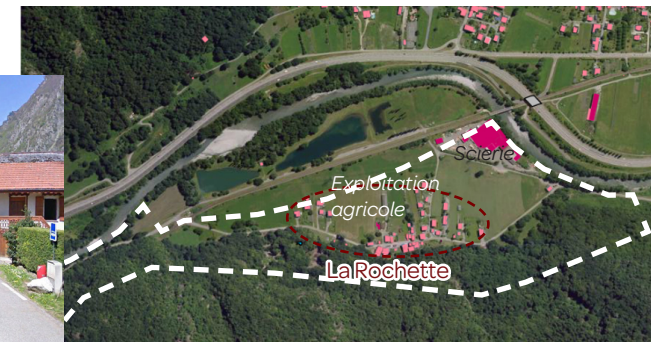
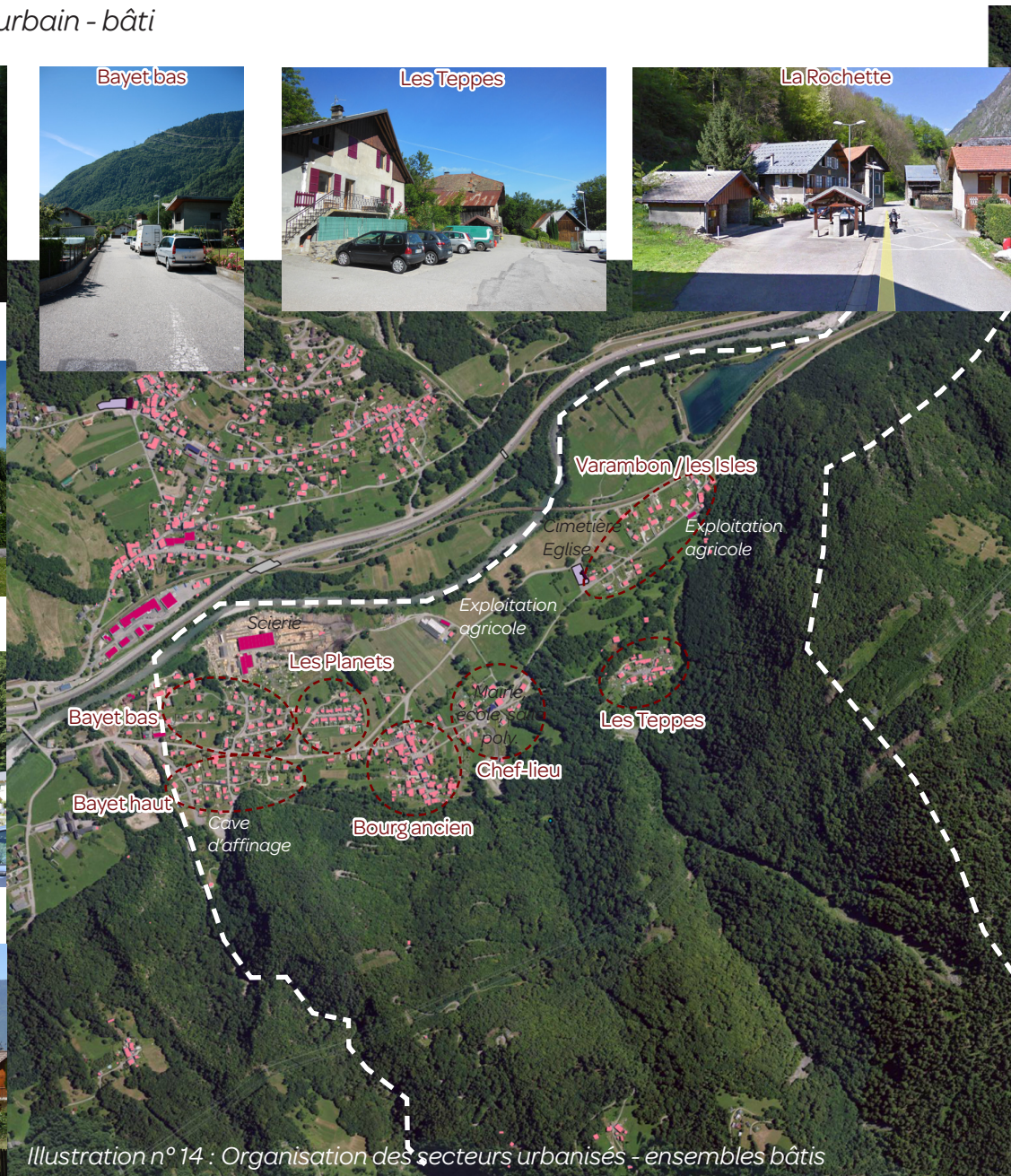


La végétation

Illustration n° 13 : Typologie de la végétation rencontrée sur la commune



Le paysage urbain - bâti



Les groupes bâtis, qu'ils soient denses ou étalés, font partie des composantes qui marquent le paysage par leur structuration, leur forme, leur qualité architecturale,... ces groupes bâtis sont principalement concentrés au Nord-Est du territoire communal, limités par les infrastructures (autoroute, voie ferrée) et les «barrières» naturelles (cours d'eau, boisements,...). **Différents secteurs urbanisés se distinguent** dans le paysage qui compose le territoire communal. Ils se caractérisent notamment par leur organisation, leur densité et les ambiances urbaines qu'ils proposent, offrant une certaine **hétérogénéité dans la trame urbaine** et paysagère présente (discontinuité, manque de cohérence d'ensemble et de centralité). Le hameau de la Rochette se distingue puisque totalement isolé du reste de la commune au Sud.

Le fractionnement de la trame urbaine rend également peu lisible les «seuils» (entrées/sorties) du village.

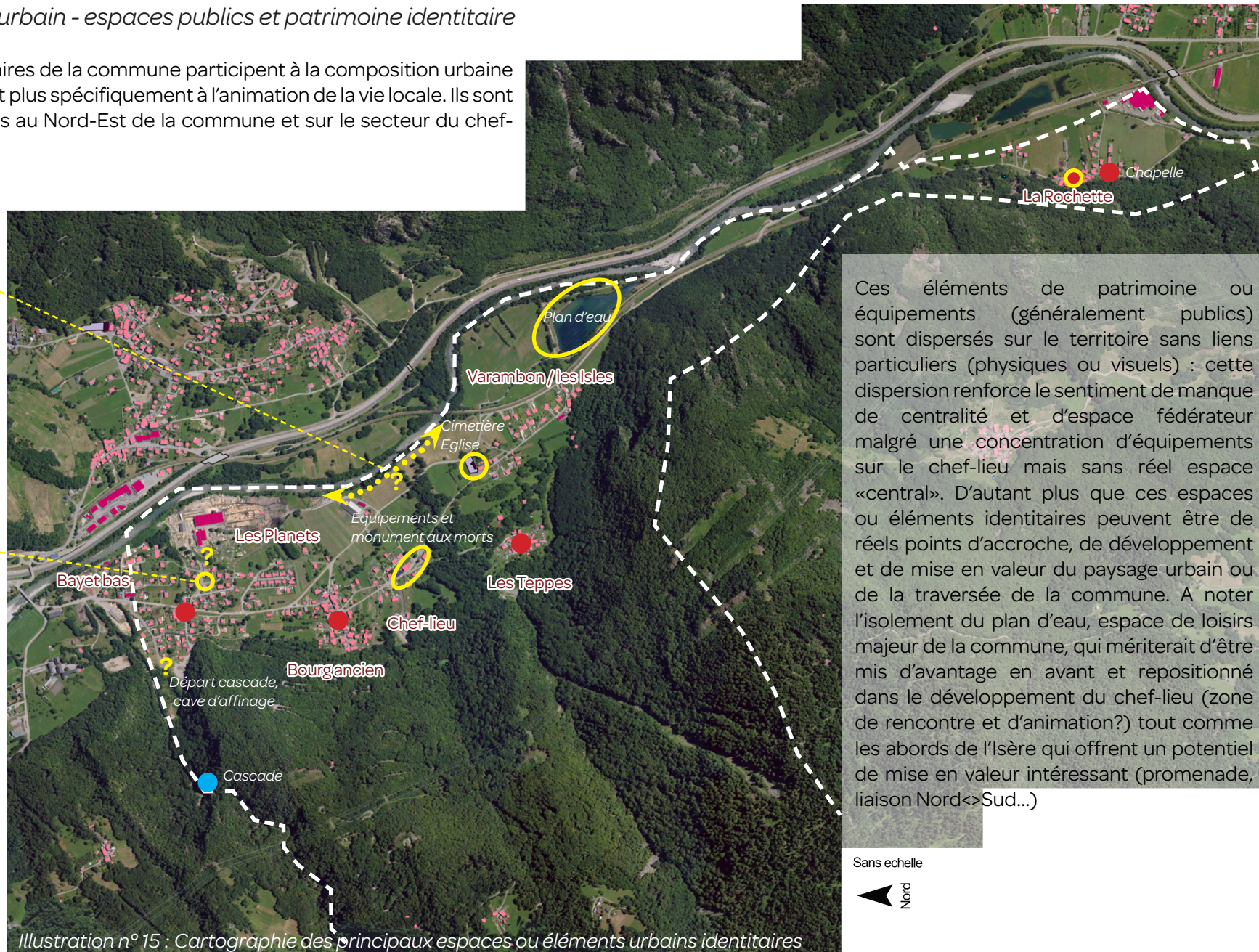
Sans échelle



Illustration n° 14 : Organisation des secteurs urbanisés - ensembles bâtis

Le paysage urbain - espaces publics et patrimoine identitaire

Certains éléments identitaires de la commune participent à la composition urbaine et paysagère de Rognaix, et plus spécifiquement à l'animation de la vie locale. Ils sont principalement concentrés au Nord-Est de la commune et sur le secteur du chef-lieu.



Ces éléments de patrimoine ou équipements (généralement publics) sont dispersés sur le territoire sans liens particuliers (physiques ou visuels) : cette dispersion renforce le sentiment de manque de centralité et d'espace fédérateur malgré une concentration d'équipements sur le chef-lieu mais sans réel espace «central». D'autant plus que ces espaces ou éléments identitaires peuvent être de réels points d'accroche, de développement et de mise en valeur du paysage urbain ou de la traversée de la commune. A noter l'isolement du plan d'eau, espace de loisirs majeur de la commune, qui mériterait d'être mis d'avantage en avant et repositionné dans le développement du chef-lieu (zone de rencontre et d'animation?) tout comme les abords de l'Isère qui offrent un potentiel de mise en valeur intéressant (promenade, liaison Nord<>Sud...)

Illustration n° 15 : Cartographie des principaux espaces ou éléments urbains identitaires

Globalement, plusieurs enjeux peuvent être identifiés en fonction des étages paysagers rencontrés sur le territoire communal (source : charte architecturale et paysagère - Albertville - Ugine, CAUE de la Savoie) :

Plaine (fond de vallée)

- la maîtrise de l'étalement urbain,
- la gestion de l'espace, en particulier des conflits entre les diverses vocations : agricole, résidentielle, industrielle,
- la préservation de l'équilibre interne entre le bâti et les espaces verts - la prise en compte des risques d'inondations,
- l'intégration urbaine [et paysagère] des secteurs d'activités économiques.

Coteaux (étage collinéen)

- la protection de l'activité agricole,
- la restauration des vergers et vignes, structures du paysage, menacés par la pression urbaine,
- la maîtrise de l'éparpillement résidentiel qui impose des infrastructures consommatrices d'espaces et coûteuses,
- la préservation des particularismes des hameaux,
- le respect des points d'accroche visuels à connotation naturelle.

Versants (étage montagnard)

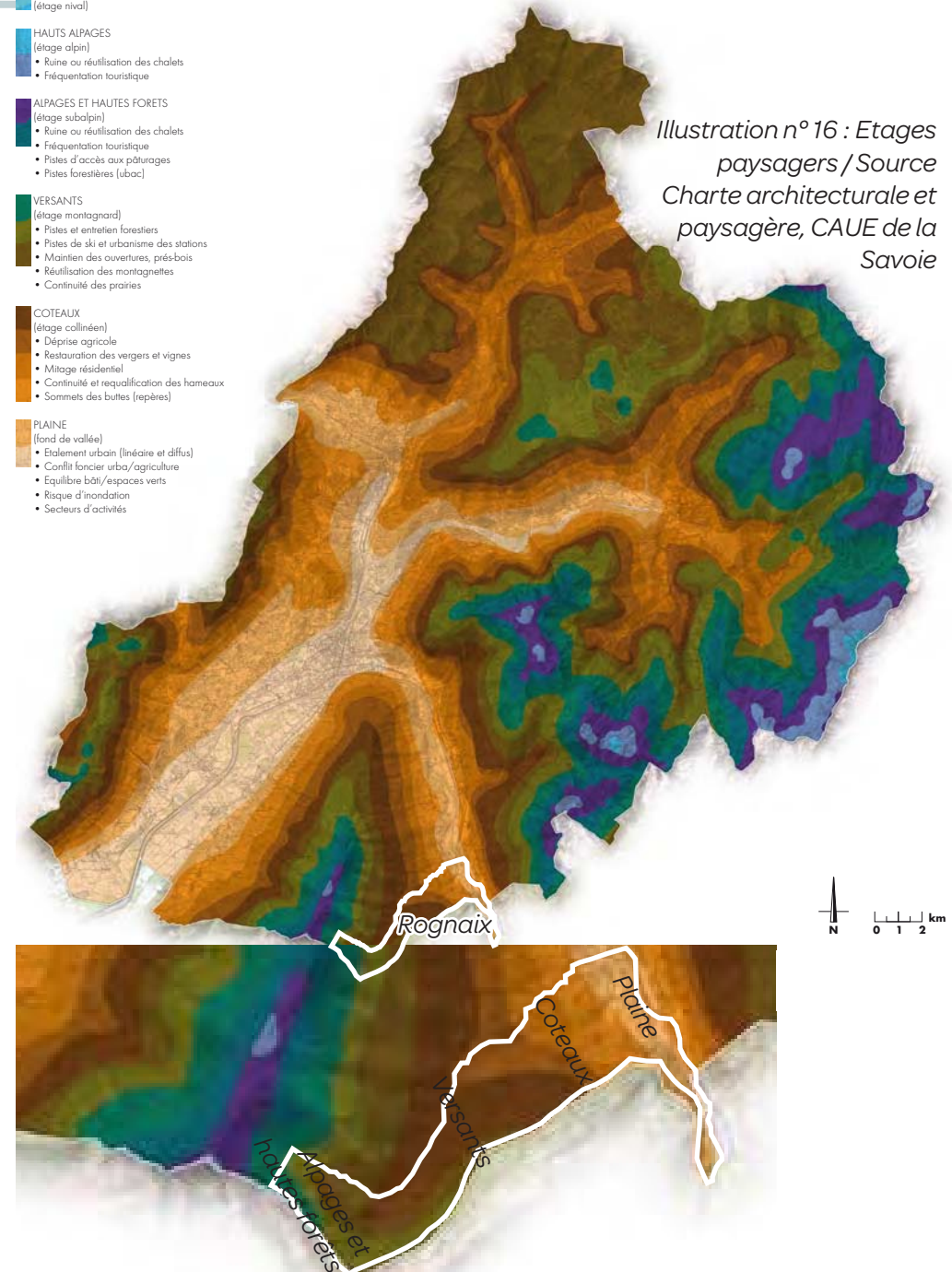
- le devenir des chalets vacants avec un risque de disparition, de mauvaise réhabilitation, voire de multiplication de chemins d'accès,
- la maîtrise de la fréquentation touristique : 4x4, trial, quad, remontées mécaniques, remodelage de terrain,
- l'aménagement des pistes forestières et des pistes d'accès aux alpages, en particulier dans le cadre de leurs mises aux normes,
- l'entretien des forêts qui nécessitent un éclaircissement sanitaire,
- le maintien des fenêtres paysagères, de l'utilité agro-pastorale, [...] et de la structuration du paysage par des prés-bois à l'ubac et des prairies continues à l'adret,
- la limitation du marquage du paysage par les délimitations géométriques des pistes [...].

Alpages et hautes forêts (étage subalpin)

- le devenir des chalets vacants avec un risque de disparition, de mauvaise réhabilitation, voire de multiplication de chemins d'accès,
- la maîtrise de la fréquentation touristique : 4x4, trial, quad, remontées mécaniques, remodelage de terrain,
- l'aménagement des pistes forestières et des pistes d'accès aux alpages, en particulier dans le cadre de leurs mises aux normes.

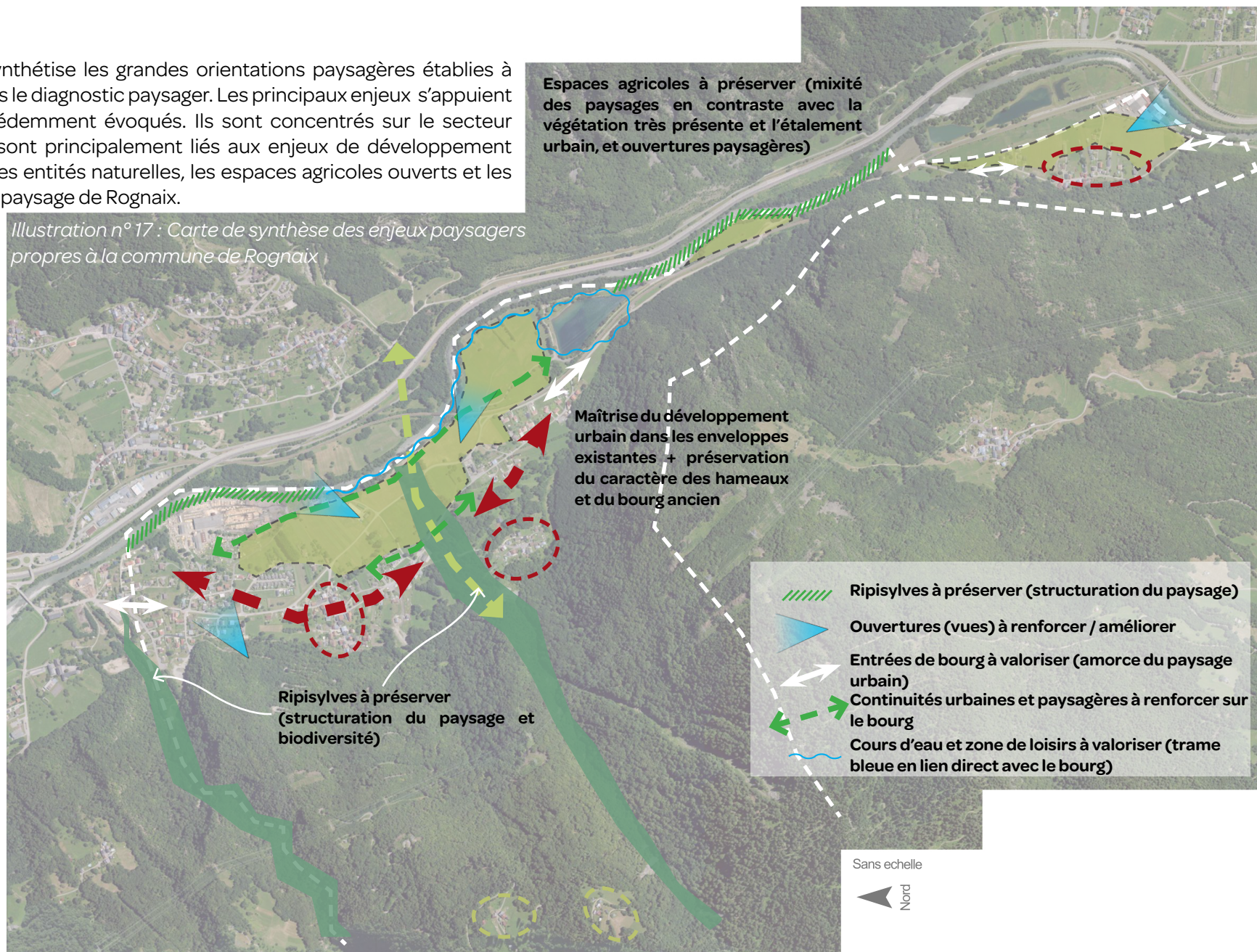


Illustration n° 16 : Etages paysagers / Source Charte architecturale et paysagère, CAUE de la Savoie



La cartographie ci-dessous synthétise les grandes orientations paysagères établies à partir des enjeux identifiés dans le diagnostic paysager. Les principaux enjeux s'appuient sur les enjeux généraux précédemment évoqués. Ils sont concentrés sur le secteur Nord-Est de la commune et sont principalement liés aux enjeux de développement de l'urbanisation en lien avec les entités naturelles, les espaces agricoles ouverts et les espaces identitaires qui font le paysage de Rognaix.

Illustration n° 17 : Carte de synthèse des enjeux paysagers propres à la commune de Rognaix



6/ LES DEPLACEMENTS

Le PLU est un projet urbain. L'action d'urbaniser (créer des logements, des équipements,...), génère invariablement des déplacements.

> En fonction du lieu de l'urbanisation, le potentiel des différents modes de déplacements est différent et les choix modaux des futurs usagers vont varier : les futurs usagers pourront-ils se déplacer autrement qu'en voiture pour certains déplacements depuis ce lieu ?

> Le recours systématique à la voiture engendre des nuisances (bruit, insécurité, pollution,...) et des besoins de stationnement (public et privé).

Le PLU est un projet foncier. Pour répondre à certains besoins (création de trottoirs, de parkings,...), il peut être nécessaire de mobiliser du foncier privé : emplacement réservé.

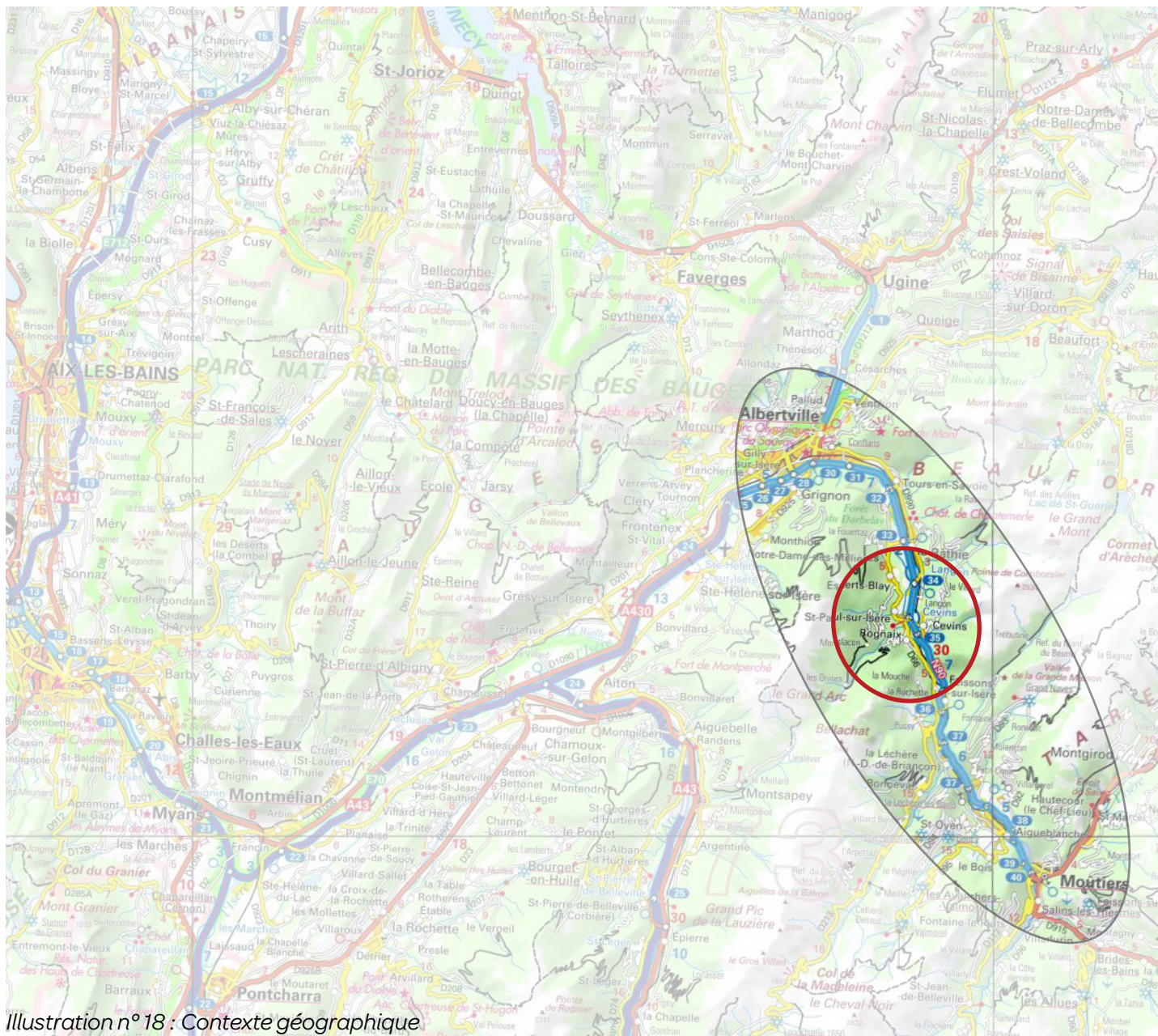


Illustration n° 18 : Contexte géographique

C.C. de la région d'Albertville

La commune de Rognaix est située au Sud de la Communauté de Communes d'Albertville (Co. RAL) à laquelle elle appartient. Elle est limitrophe de Cevins au Nord-Est et de St-Paul-sur-Isère au Nord-Ouest.

Un territoire de vallée

Le territoire communal est situé sur la vallée de la Tarentaise d'orientation Nord <-> Sud entre Albertville (13km) et Moutiers (14km) sur la rive Ouest de l'Isère.

La gare la plus proche est celle d'Albertville (à 14km) et une halte TER à Notre Dame de Briançon (à 7km).

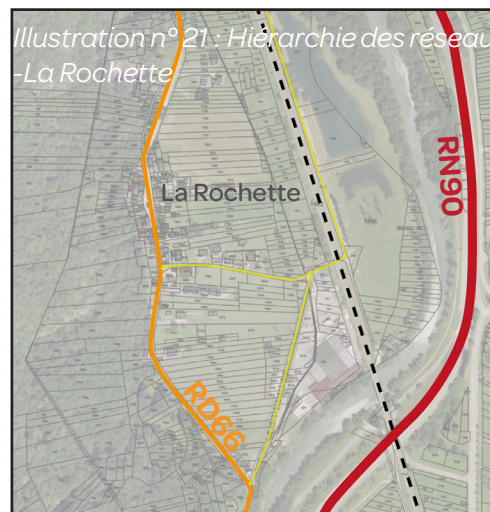
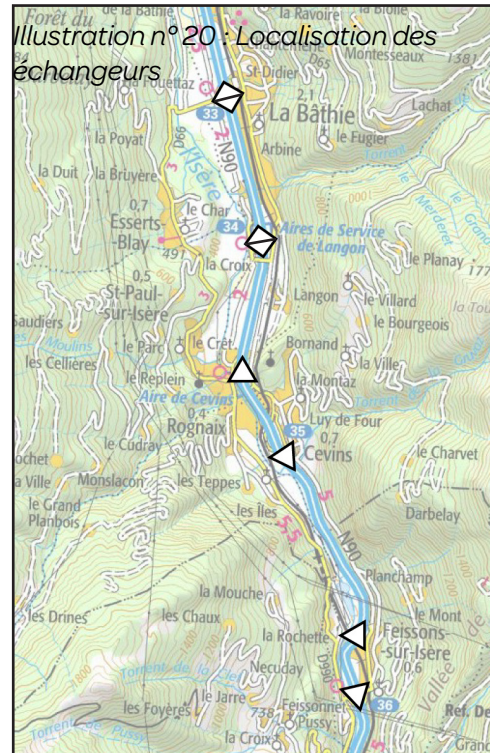
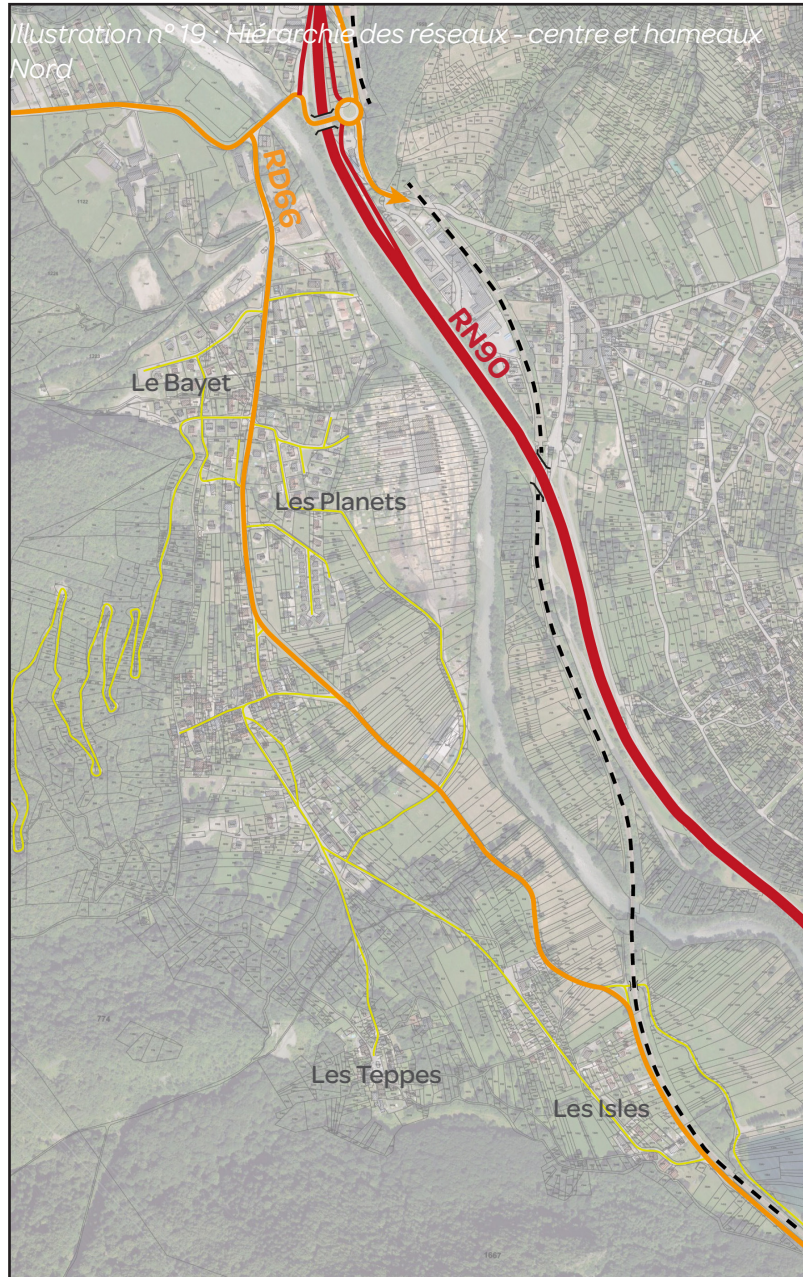
Une **ligne de bus** (ligne E - Albertville/Rognaix) de la CO.RAL dessert la commune ainsi qu'une ligne scolaire (ligne 38 - Rognaix/Ugine)

N90 : 24 964 véhicules /j.

Rognaix se trouve à proximité directe de la N90 (à l'Est). Cette route est très empruntée notamment pour rejoindre les stations de la Tarentaise l'hiver. Elle est classée comme axe bruyant.

D66 : 1 132 véhicules /j.

La route départementale qui traverse la commune relie Esserts-Blay au Nord à Feissons-sur-Isère au Sud. Cet axe est parallèle à la N90.



L'accès à la commune se fait essentiellement par le Nord en traversant un pont au-dessus de l'Isère depuis la RN90.

Un second pont sur la commune de Feissons-sur-Isère permet d'accéder à la partie Sud de la commune, notamment au hameau de La Rochette.

La commune est traversée par la RD66. L'axe est peu emprunté par le trafic de transit qui circulent déjà sur la RN90.

En effet, un accès à cet axe est situé au Nord de la commune à Cevins pour prendre la direction d'Albertville et la direction de Moutiers se fait un peu plus au Sud toujours à Cevins.

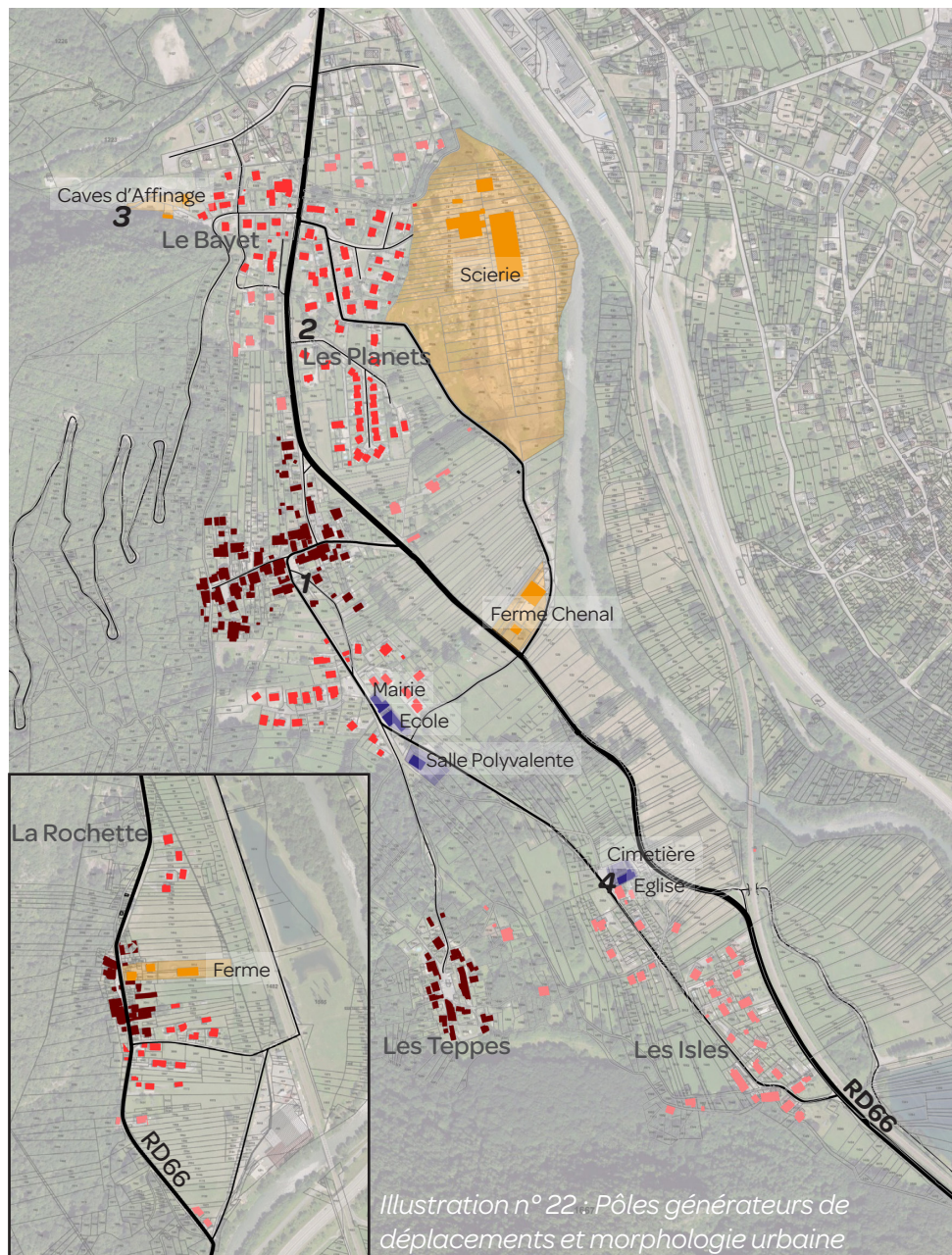
Les communes limitrophes possèdent également des «échangeurs» ce qui limite considérablement le trafic de transit intercommunale sur la RD66.

La RD66 est par ailleurs susceptible de servir de déviation à la RN90 entre Cevins et Feissons-sur-Isère en raison des risques d'éboulements.

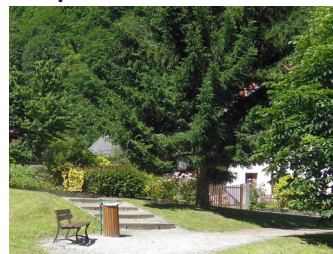
Les autres voies de la commune desservent et distribuent les flux dans les hameaux.

Accès

- Route Nationale
- Route Départementale
- Voies de distribution/desserte
- Voie Ferrée
- ▴ «Échangeurs»



1. Espace Public



2. Impasse



3. Caves d'Affinage



4. Eglise/Cimetière



Villages anciens

Le document ci-contre représente les principaux bâtiments de la commune et leur principale fonction. L'analyse du document permet de mettre en évidence le centre ancien dense et compact. L'urbanisation est au contact de la voirie. Les voiries forment l'espace de circulation multimodale mais également l'espace public (lieux de rencontre, de jeux,...).

Tissu pavillonnaire au Nord

Les maisons individuelles construites au Nord se situent à distance de la RD66. Elles disposent chacune ou par «petit groupe» d'une connexion à la RD.

Lotissements «fermés»

Les lotissements situés à proximité du centre sont construits autour de voies internes en impasse. L'urbanisation et les accès sont orientés vers ces voies.

Pas de commerces de proximité

Les équipements publics (mairie, école, salle polyvalente) sont regroupés au Sud du centre ancien sur un axe parallèle à la RD66. Une scierie et des caves d'affinage sont situées en retrait par rapport à la RD66. Il n'a pas été relevé de services et de commerces de proximité. L'usage de la voiture pour atteindre ces services est donc inévitable.

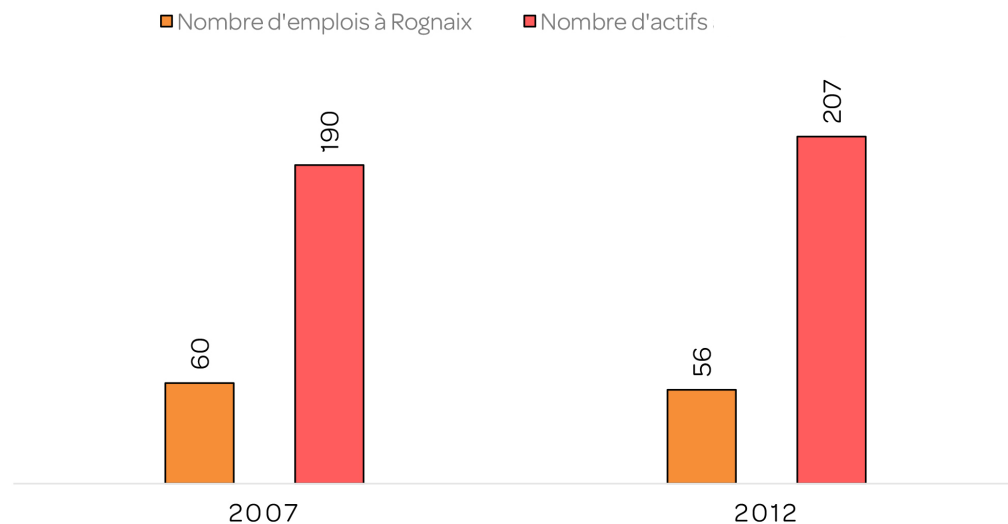
Pôle générateurs

- Équipements publics
- Activités Industriels/Artisanales/Agricoles

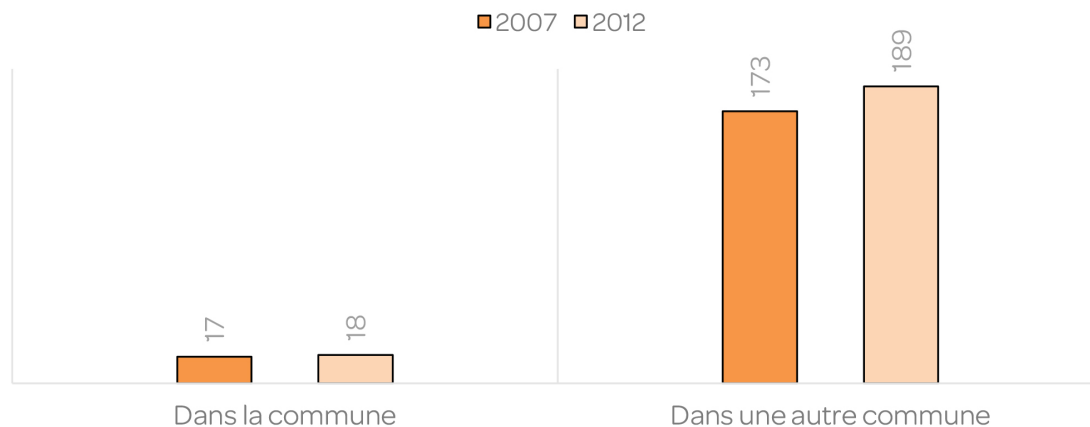
Morphologie urbaine

- Tissu dense - ancien
- Tissu peu dense - pavillonnaire
- Tissu diffus

Evolution des emplois et des actifs à Rognaix

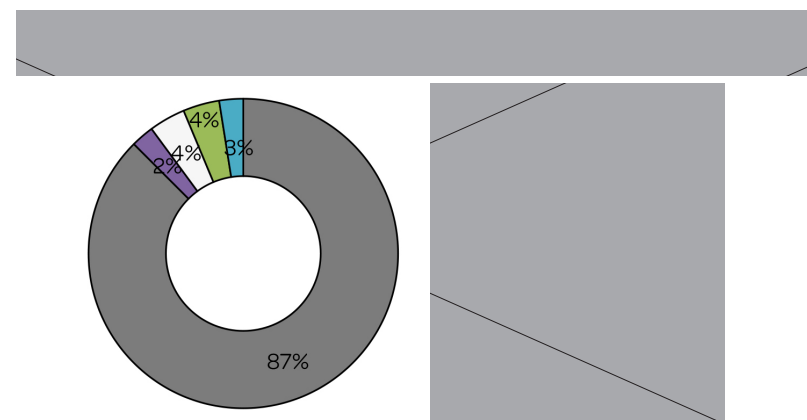


Lieu de travail des actifs résidents sur la commune



Points clés :

1. La «population active» (15-64 ans) représente 47% de la population (207 actifs / 441 habitants). Parmi ceux-ci 25% n'ont pas d'emploi (étudiant : 5,1%, retraités : 7,3%, chômeurs : 6,5%, ...).
2. Parmi les résidents de Rognaix, **il est dénombré 155 actifs ayant un emploi.**
3. **Le nombre d'emplois est beaucoup plus faible que le nombre d'actifs à Rognaix** (56 emplois pour 207 actifs)
4. La part des modes actifs (marche à pied, vélo) et des sans déplacements représente 11% des déplacements domicile-travail soit : 17 personnes. Cela signifie que **les habitants qui travaillent sur la commune n'utilisent pas leur voiture pour les déplacements domicile<>travail.**
5. La voiture est utilisée dans 87% des déplacements domicile-travail.
6. En 2011, il a été relevé environ 41 déplacements domicile-travail vers Albertville, 29 vers Moutiers, 21 vers la Léchère et 68 vers les autres communes
7. Les transports en commun sont peu utilisés pour les déplacements domicile-travail (2%).



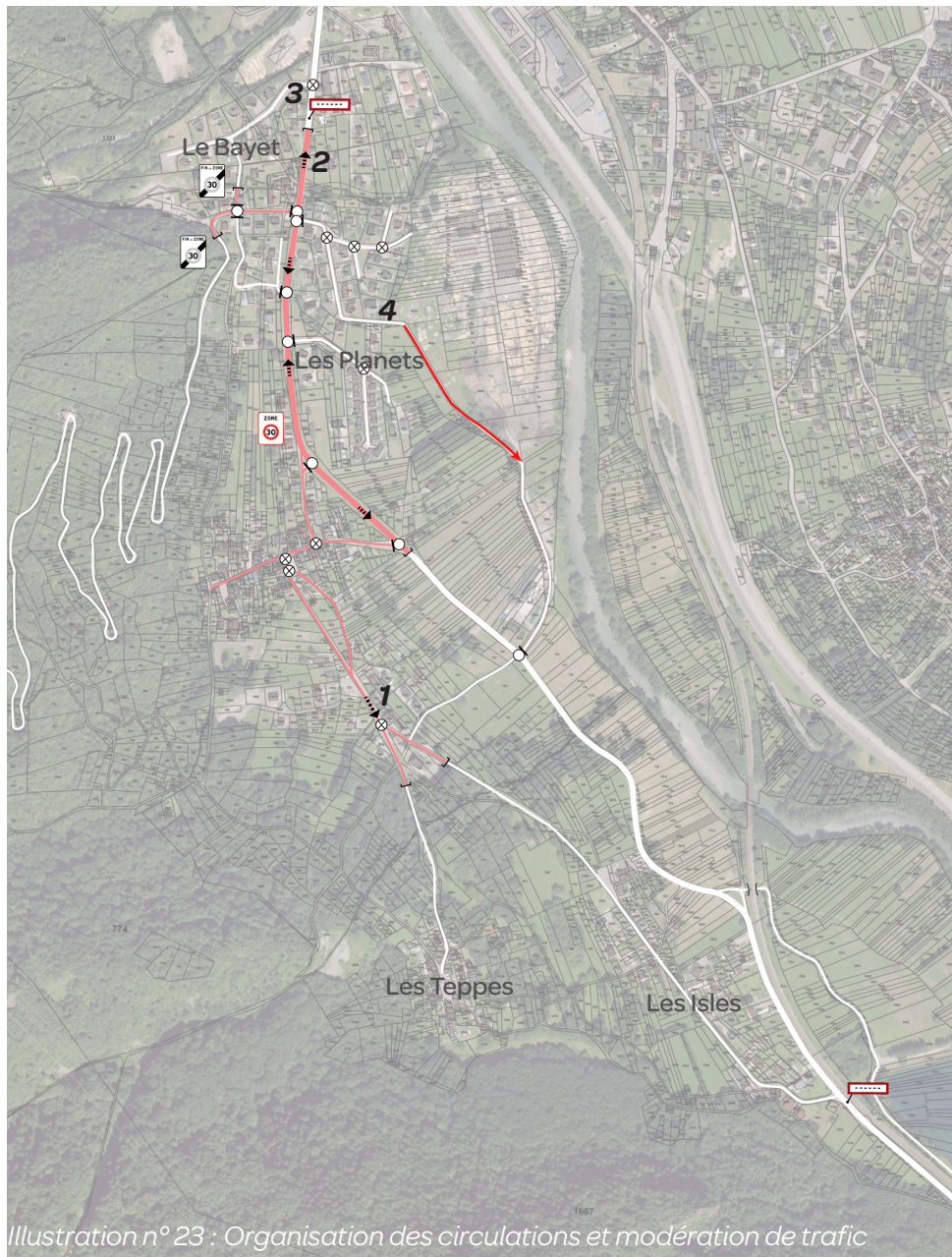


Illustration n° 23 : Organisation des circulations et modération de trafic

1. Alternat école



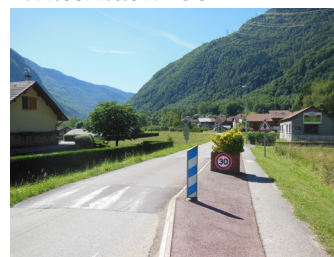
Dans le centre et jusqu'au Nord de la commune, une zone 30 a été mise en place.

La RD66 sur cette zone comprend 4 alternats avec un sens prioritaire qui change d'un alternat à l'autre. Elle est prioritaire sur le linéaire de la commune.

Un dernier alternat se trouve devant l'école et la mairie.

En dehors de la RD66, les carrefours sont des priorités à droite.

2. Alternat RD66



Le hameau de la Rochette est limité à 50km/h (panneau d'entrée et sortie d'agglomération).

Un sens unique est relevé à hauteur de la scierie.

3. Entrée de ville Nord



4. Sens Unique



Mesures de modération de trafic

[] zone 30

[] Entrée/sortie de ville

-> alternat+ralentisseur

Organisation des circulations

⊙ carrefour à priorité d'artère

⊗ priorité à droite

➔ sens unique

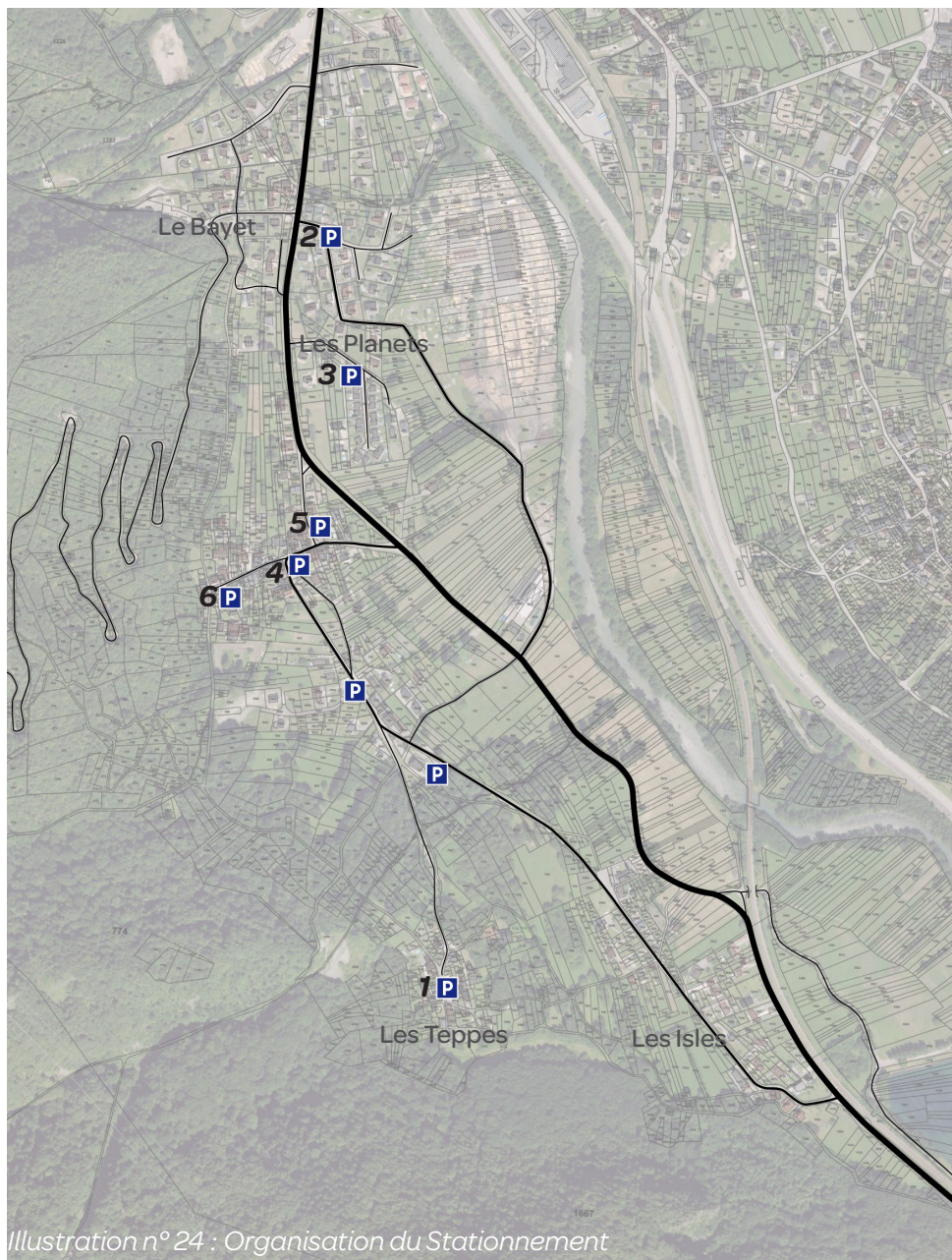


Illustration n° 24 : Organisation du Stationnement

1. Parking les Teppes



2. Parking Scierie



3. Parking les Planets



4. Parking Centre (1)



5. Parking Centre (2)



6. Parking Centre (3)



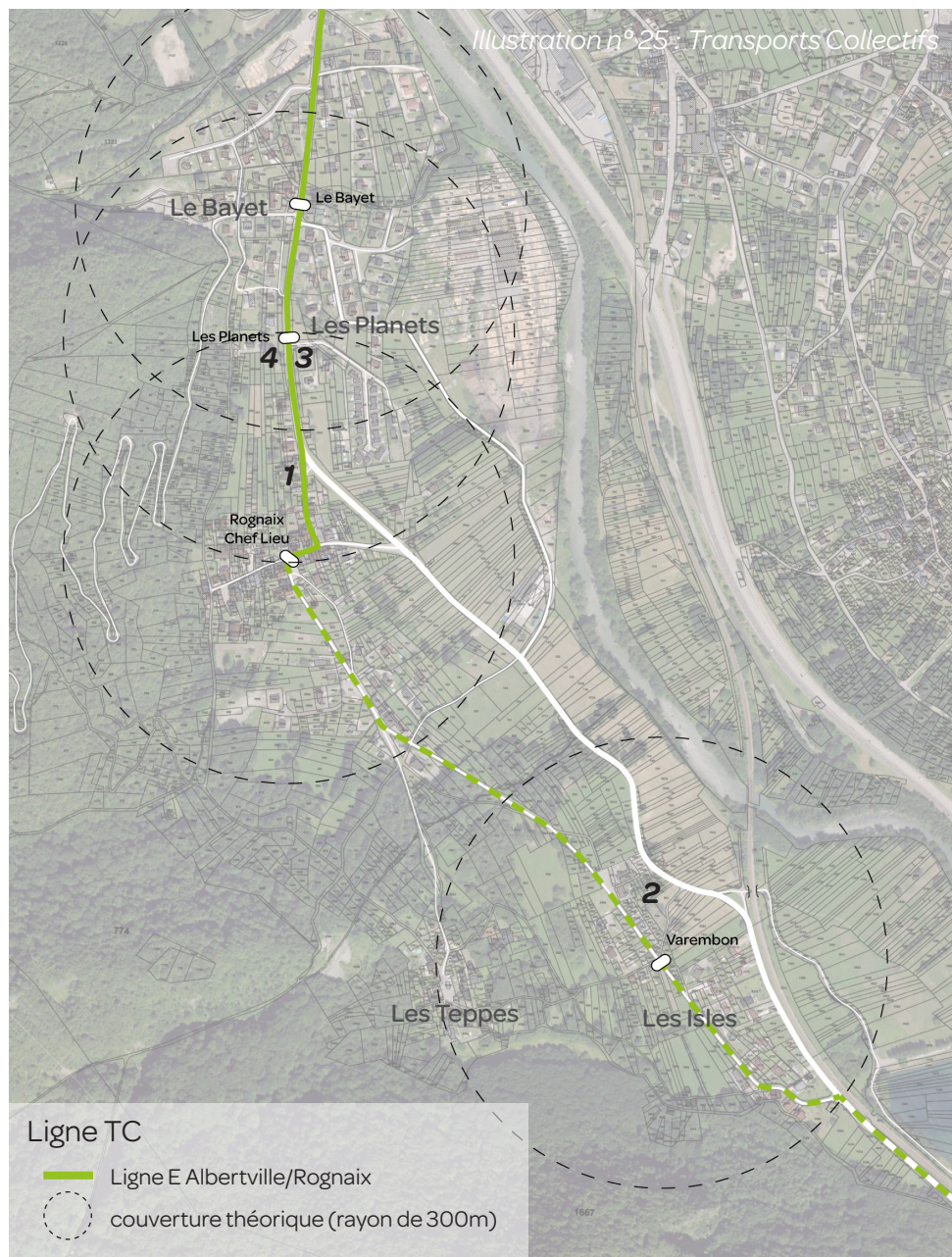
Des poches de stationnement sont relevées à proximité des habitations et des équipements.

Il convient de s'interroger sur l'utilité et les usages de chaque parc de stationnement :

- Si certains parcs sont peu utilisés, l'espace qu'ils occupent pourrait être requalifié et permettre de créer des espaces publics fonctionnels et qualitatifs, en dehors de la chaussée.

- S'il manque de places, il faudra envisager de mobiliser du foncier pour agrandir/créer ces places.

Il pourrait également être envisagé de réserver un de ces parcs au covoiturage.



1. Danger Piétons



2. Chemin piéton



3. Arrêt les Planets



4. Arrêt donnant sur talus



Transports collectifs

La ligne E (Albertville/Rognaix) de la communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL) dessert la commune de Rognaix en 5 arrêts :

- La Rochette (hameau au Sud de la commune)
- Varembon
- Rognaix Chef Lieu
- Les Planets
- Le Bayet

La ligne E assure 8 passages (4 dans chaque sens) dont 3 desservent les arrêts de Varembon et La Rochette (1 en direction d'Albertville le matin et 2 en direction de Rognaix le midi et le soir).

La ligne dessert toutes les communes de la rive Ouest de l'Isère entre Albertville et Rognaix. Le parcours dure 45 minutes. L'offre de transports collectifs ne concurrence pas avec la voiture.

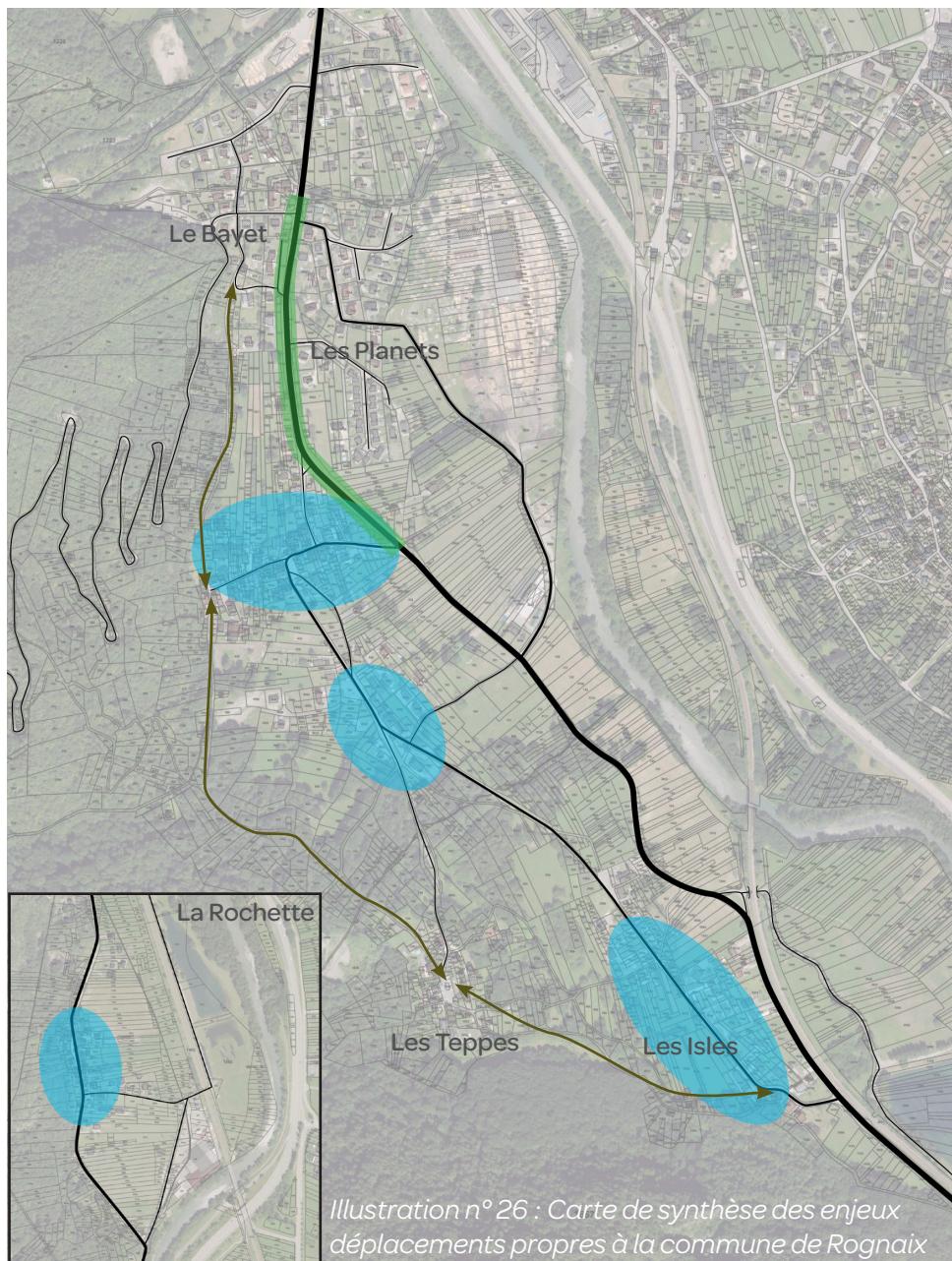
Modes Actifs

La RD66 ne comprend pas d'infrastructure réservée aux piétons ou au vélo (ou ponctuellement au droit des alternats).

La réglementation en zone 30 permet aux cyclistes de circuler librement sur la chaussée, cependant il conviendrait de sécuriser le cheminement piéton de part et d'autre de la chaussée jusqu'à l'accès au centre.

Les emprises dans le centre ne permettent pas d'insérer des infrastructures réservées aux modes actifs.

Des chemins parallèles aux axes circulés peuvent également assurer les liaisons piétonnes entre les hameaux de façon sécurisée



1. Sécurisation des modes doux sur la RD66

Un cheminement piéton continu est à envisager afin de limiter l'usage de la voiture pour se rendre à l'école, à la mairie...depuis les hameaux au Nord de la commune.

Les chemins parallèles à la voie peuvent permettre aux piétons d'accéder au centre sans passer par la RD66.

2. Requalification des espaces publics dans le centre et les hameaux anciens

Les emprises restreintes par le bâti ancien du centre et des hameaux ne permet pas de répartir l'espace de façon claire entre les différents modes. Une réglementation en zone de rencontre peut permettre un meilleur partage de l'espace public.

3. Réflexion autour du covoiturage

L'offre en transport en commun étant peu performante, une plateforme de covoiturage participerait à limiter l'usage personnel de la voiture.

Valorisation des espaces publics des hameaux anciens



Hameau d'Essert - Messery (74)

Hameau de Cervonnex - St Julien en Gene. (74)

Rue de Hauteville - Daix (21)

Les voiries des hameaux anciens de la commune ont le potentiel (faible trafic, densité du bâti, petit éléments de patrimoine, vie locale...) pour devenir des espaces publics. Dans ces hameaux, l'aménagement des voiries doit être conçu comme un espace public et non comme une voirie. Cela correspond au principe d'aménagement de «zone de rencontre». En **zone de rencontre**, les usagers motorisés ou non se partagent un même espace.

Seule la place de la voiture est délimitée. Les autres modes circulent librement sur la «chaussée» et sont prioritaires. Ce partage est rendu possible par l'abaissement de la vitesse autorisée des véhicules à 20km/h.



DIAGNOSTIC

ENJEUX

ORIENTATIONS